

Compte rendu du Conseil de Communauté du 23 février 2006 à Vouziers

Mesdames Agnès BEGNY, Marie-Ange BROUILLON, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Chantal GIOT, Marie Ange LALLEMAND, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Suzanne RAULIN, Marie-Line THOMAS et Messieurs Claude ANCELME, Bernard BESTEL, René BOCQUET, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Jean-Pierre BOURE, Michel COISTIA, Michel COLIN, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Serge ERNEST, Philippe ETIENNE, René FRANCAERT, Michel FRANCLLET, Claude FRANCOIS, Christian GARREZ, Damien GEORGES, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Bertrand HAULIN, Philippe HENRY, Pierre HU, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Claude LAMBERT ; Jackie LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Jérémie LAMPSON, Didier LANGE, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, Patrice MAUVAIS, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Daniel NIZET, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Bernard PIERRET, Dominique PHILIPPOTEAUX, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Thierry ROUY, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Jean-Yves STEPHAN, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Léon TRISTANT, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

Représentés :

Madame Françoise BONOMME donne pouvoir à Madame FABRITIUS,
Madame Françoise BUSQUET donne pouvoir de vote à Monsieur J-L LAMBERT,
Madame Monique DEWAENE donne pouvoir à Monsieur Michel GUTLEBEN,
Madame France LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ANCELME,
Madame Chantal PETITJEAN donne pouvoir à Madame Marie-Hélène MOREAU,
Monsieur Régis BARRE donne pouvoir à Monsieur Roland DESTENAY,
Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir à Madame M-L THOMAS,
Monsieur Bernard BOUILLON donne pouvoir de vote à Monsieur F SIGNORET,
Monsieur Pierre BOUVART donne pouvoir de vote à Monsieur Michel COISTIA,
Monsieur Henri DULON donne pouvoir de vote à Monsieur Daniel SERVAIS,
Monsieur Gilles DIDIER donne pouvoir de vote à Monsieur J-P BOUILLEAUX,
Monsieur Jean-Claude ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme M-F GEILLE,
Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur Hervé LAHOTTE,

Excusés : Mesdames BONHOMME, WERNIMONT et Messieurs BORBOUZE, BOUCHE, COLSON, DEMISSY, GOBERT, LAMPSON, LECLERCQ, MALVAUX, MORLACCHI, A. OUDIN, D. OUDIN, ROGIE, SCHULZE

Invité présent : M. Yves GRALL, Trésorier de le Chesne

Invités excusés : Messieurs Arthur SOENE, Sous Préfet de Vouziers, Clément SERVAIS, Conseiller Général du canton de Vouziers et Jean-Luc WARSMANN, Député et Conseiller Général du canton de Grandpré.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, M. SERVAIS informe l'assemblée de deux points à ajouter à l'ordre du jour à savoir :

- 1 - Modification de la délibération concernant la cession de l'ancienne friche SIETAM
- 2 - Fixation des tarifs pour les nouveaux articles de la boutique NOCTURNIA

A l'unanimité, ces ajouts sont acceptés par le Conseil de Communauté.

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 JANVIER 2006

Aucune remarque n'est formulée relativement à ce compte rendu.

Le compte rendu du Conseil du 18/01/06 est adopté à l'unanimité.

Une lettre a été déposée à la 2C2A par un délégué communautaire, M. SERVAIS en fait la lecture rapportée ci-dessous :

« Lors des dernières réunions, on est revenu sur des sujets traités auparavant, c'est un manque de sérieux des titulaires et des suppléants. S'ils sont absents aux réunions qu'ils relisent les comptes-rendus ou s'informent auprès de leurs collègues. S'il faut refaire les réunions la fois suivante on n'en sort plus. »

II/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE LA FRICHE SIETAM :

Le Conseil de Communauté du 20 décembre 2005, par délibération n°05/101, a décidé de céder à la SCI des Acacias la quasi totalité de l'ancienne friche industrielle dite « SIETAM », située 57 rue Gambetta, 08 400 Vouziers (une partie étant cédée à la ville de Vouziers pour l'aménagement d'un futur rond-point).

La vente concernait les parcelles cadastrées section n°AI 216 et section n°AI 217 (anciennes parcelles AI n°101B et AI n°101C).

Deux autres parcelles avaient également été identifiées lors du document d'arpentage mais n'apparaissent pas dans la délibération, celles-ci n'existant plus en réalité. Le canal jouxtant le terrain ayant élargi son lit a, en effet, rongé ces parcelles.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AI n°218 et 219, d'une superficie respective de 1are 31ca et 0 are 28 ca.

Après vérification auprès des services du Cadastre, il s'avère qu'il n'est pas possible de supprimer ou d'abandonner ces parcelles.

Aussi, est-il proposé au Conseil de Communauté d'inclure ces terrains dans le prix de la cession à la SCI des Acacias et d'approuver la délibération suivante qui annule et remplace la délibération n° 05/101 du 20 décembre 2005 :

«Vu l'acte de vente signé en date du 30 avril 2003 entre la 2c2a et la Société ECOPSI,

Vu les compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment « action de développement économique »,

Vu le projet portant sur l'ancienne friche industrielle dite « SIETAM »,

Vu le document d'arpentage réalisé par le Cabinet DELALOI en date du 6 décembre 2005.,

Le Conseil de Communauté décide :

- de céder à la SCI des Acacias les terrains cadastrés :

- *section AI n° 216 d'une superficie de 0ha 64a 44ca, actuellement pour le prix de 54 084€ + frais notariés*
- *section AI n°217 d'une superficie de 1ha 10a 64ca, section AI n°218 d'une superficie de 0ha 1a 31ca et section AI n° 219 d'une superficie de 0ha 0a 28ca, actuellement pour le prix de 88 878€ + frais notariés*

- d'autoriser le Président à accomplir toutes formalités utiles et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette opération».

Cette délibération est adoptée avec 1 voix «contre » et 0 « abstention ».

III/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. SERVAIS donne la parole à M. PIERRET pour présenter les orientations budgétaires.

M. PIERRET rappelle que cette assemblée a été réunie pour un débat d'orientations budgétaires qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget (dans le respect des règles du code général des collectivités territoriales). Une note de synthèse a été envoyée à chaque délégué communautaire avec sa convocation. Une délibération attestera la tenue de ce débat. Ces orientations budgétaires ont pour but de redéfinir les grands équilibres, les choix majeurs à prendre (recourir à l'emprunt si besoin ...).

Le document de travail tient compte par anticipation de l'exercice écoulé mais cela ne constitue pas l'adoption du compte administratif. Ce document de travail tient également compte des demandes des commissions, des projets reconduits et des projets nouveaux ou émergents.

Ces orientations ont déjà été étudiées en commission des finances et en réunion de Bureau, les remarques du Bureau du 06 février dernier ont été prises en compte. Ce document de travail a été travaillé longuement avec le Président, le Percepteur, M. GRALL ainsi que les services de la 2C2A. M. PIERRET passe ensuite à la présentation du document de travail.

I) Présentation des comptes administratifs 2005 :

a) Budget Général :

	<u>Résultat à la</u> <u>clôture de</u> <u>l'exercice 2004</u>	<u>Part affectée à</u> <u>l'investissement</u> <u>exercice 2004</u>	<u>Résultat de</u> <u>l'exercice 2005</u>	<u>Résultat de</u> <u>clôture de 2005</u>
<u>Investissement</u>	<u>61 175,67</u>	<u>0,00</u>	<u>22 282,21</u>	<u>83 457,88</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>334 519,41</u>	<u>0,00</u>	<u>175 253,50</u>	<u>509 772,91</u>
<u>TOTAL</u>	<u>395 695,08</u>	<u>0,00</u>	<u>197 535,71</u>	<u>593 230,79</u>

b) Budget 2C2A/Cerfe :

	<u>Résultat à la</u> <u>clôture de</u> <u>l'exercice 2004</u>	<u>Part affectée à</u> <u>l'investissement</u> <u>exercice 2004</u>	<u>Résultat de</u> <u>l'exercice 2005</u>	<u>Résultat de</u> <u>clôture de 2005</u>
<u>Investissement</u>	<u>53 775,52</u>	<u>0,00</u>	<u>- 16 375,40</u>	<u>37 400,12</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>- 48 417,24</u>	<u>0,00</u>	<u>-1 832,02</u>	<u>- 50 249,26</u>
<u>TOTAL</u>	<u>5 358,28</u>	<u>0,00</u>	<u>- 18 207,42</u>	<u>-12 849,14</u>

c) Budget Site Grand Public :

	<u>Résultat à la</u> <u>clôture de</u> <u>l'exercice 2004</u>	<u>Part affectée à</u> <u>l'investissement</u> <u>Exercice 2004</u>	<u>Résultat de</u> <u>l'exercice 2005</u>	<u>Résultat de</u> <u>clôture de 2005</u>
<u>Investissement</u>	<u>- 818 532,09</u>	<u>0,00</u>	<u>66 763,91</u>	<u>- 751 768,18</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>- 10 784,04</u>	<u>0,00</u>	<u>257 068,39</u>	<u>246 284,35</u>
<u>TOTAL</u>	<u>- 829 316,13</u>	<u>0,00</u>	<u>323 832,30</u>	<u>- 505 483,83</u>

(Résultat de clôture de :- 505 483,83 € et non pas - 1 105 483,83 € car il y a eu une réalisation d'emprunt de 600 000 € au 31/12/2005)

d) Budget Parc d'activités :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement Exercice 2004	Résultat de l'exercice 2005	Résultat de clôture de 2005
Investissement	- 58 175,24	0	- 7 728,71	- 65 903,95
Fonctionnement	15 513,54	15 513,54	2 180,94	2 180,94
TOTAL	- 42 661,70	15 513,54	- 5 528,24	-63 703,48

e) Budget management de crise :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement Exercice 2004	Résultat de l'exercice 2005	Résultat de clôture de 2005
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	-354 634,67	0,00	126 077,65	- 228 557,02
TOTAL	- 354 634,67	0,00	126 077,65	- 228 557,02

f) Budget ZAE :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement Exercice 2004	Résultat de l'exercice 2005	Résultat de clôture de 2005
Investissement	0,00	0,00	-10 807,68	- 10 807,68
Fonctionnement	0,00	0,00	- 527,50	- 527,50
TOTAL	0,00	0,00	- 11 335,18	- 11 335,18

g) BUDGET NOCTURNIA

	Résultat à la clôture de l'exercice 2004	Part affectée à l'investissement Exercice 2004	Résultat de l'exercice 2005	Résultat de clôture de 2005
Investissement	0,00	0,00	- 952,98	-952,98
Fonctionnement	0,00	0,00	1 662,77	1 662,77
TOTAL	0,00	0,00	709,79	709,79

M. PIERRET précise que le résultat de clôture de 709,79 € s'entend hors frais de personnel et que l'exercice 2005 n'est pas complet, le site ayant ouvert seulement le 18 juin 2005.

h) Subventions exceptionnelles versées du Budget Général aux Budgets annexes

Subvention exceptionnelle 2C2A/CERFE :	80 723,24€
Subvention exceptionnelle Site Grand Public :	403 669,20€
Subvention exceptionnelle Parc d'activités économiques :	15 513,54€
Subvention exceptionnelle Management de Crise :	3500€
Subvention exceptionnelle Nocturnia :	10 453 €

Soit un montant total de 513 858,98 €

2) Présentation des comptes dans la réalisation des projets :

a) Point sur les subventions en attente : NOCTURNIA

	DEPENSES	RECETTES	
		ATTENDUES	ENCAISSEES
1ère tranche			
Bâtiment (architecture) VRD :	1 752 737,30		
1) Assainissement	33 538,78	Fer :750 616,80	626 346,70
2) Etude Assainissement	914,69	Cgal : 469698,55	469 698,55
		Cral :272 098,64	236 567,10
Maîtrise d'œuvre	56 687,70		
Total 1ère tranche	1 876 542,35	1 492 413,99	1 332 612,35
2ème tranche			
Scénographie	1 349 110,40		
Equipement Bar Cuisine	25 987,00	Feder :627 000	282 459,00
Equipement Salle vidéo Cf	96 645,00	Cgal :400 992,50	400 992,50
Maîtrise d'œuvre	141 343,57	Cral :212 182,70	169 315,00
Communication marketing	130 576,00		
Achat voiture	13 720,00		
Divers équipements	6 860,00		
Total 2 ème tranche	1 764 242,00	1 239 673,45	852 766,50
3ème tranche			
Clôtures	39 600,00	Cgal :69 154,00	
Portails	2 750,00		
Sentiers ONF	3 000,00	Cral :69 071,00	
Aménagements pédagogiques	134 776,72		69 154,00
Plantations et terrasse végétalisée	5307,10		56 600,00
Vidéosurveillance			
1) Travaux de préparation	11 175,00		
2) Achat et pose	24 365,11		
Terrariums	51 310,50		
Mascotte	4 000,00		
Total 3 ème tranche	276 284,43	138 225,00	125 754,00
TOTAL HT	3 917 068,78	2 870 312,44	2 311 132,85
TOTAL TTC	4 684 814,00		

Total des dépenses hors subvention : 370 199,00 TTC

Total des frais d'expertise : 47 243 ,00

Montant total dépenses Nocturnia : 5 102 256 ,00

Subventions en attente : 559 179,59 €

M. PIERRET souligne que par rapport au total des dépenses pour Nocturnia et les subventions obtenues, il apparaît un différentiel à la charge de la 2C2A de 1 348 442 € ce qui représente un taux de 29 % par rapport à l'ensemble des dépenses (y compris le terrain).

M. LAHOTTE se demande, en comparant Nocturnia au Futuroscope, au bout de combien de temps il sera nécessaire de renouveler la scénographie. M. SERVAIS répond que cela dépend beaucoup des visiteurs mais, en tout état de cause, il faudra garder cette scénographie pendant plusieurs années. Elle évoluera régulièrement. La 2C2A travaille beaucoup sur les améliorations à apporter pour attirer le visiteur, notamment la création d'attractions supplémentaires, comme la réalisation d'une mare qui se fait actuellement. Les personnes venant visiter le site pourront rester donc davantage de temps notamment dans la partie forestière et passeront sans doute par la cafétéria avant de repartir.

M. LELARGE demande pourquoi les charges de personnel n'apparaissent pas dans le budget Nocturnia. M. SERVAIS lui répond que nous sommes aujourd'hui en orientations budgétaires et non pas en vote du compte administratif. M. GRALL lui indique néanmoins que les charges de personnel pour Nocturnia ont été de l'ordre de 50 000 € environ pour 2005.

Une interrogation est soulevée concernant la campagne de marketing pour Nocturnia, aucune publicité et aucun affichage n'existent sur Stenay par exemple ? M. SERVAIS indique qu'il existe une pancarte signalétique routière à l'entrée de Nouart et que des devis ont été demandés chez des fournisseurs pour une campagne d'affichage. M. ROUSSEAU ajoute que par rapport à la signalétique routière cela devient plus problématique dès que l'on sort du Département, il n'y a plus les mêmes règles. Pour les Ardennes il n'y a pas eu de problème car cela relève de la compétence du Conseil Général.

b) BUDGET MANAGEMENT DE CRISE :

- **Projet initial :**

		1	2	3	4
	Poste de dépenses	Budget initial	Budget réalisé	Subventions obtenues	Subventions encaissées
1.1.	Frais d'étude THALES	725 000,00 €	530 974,50 €	396 767,60 €	396 767,60 €
1.2.	Frais d'étude 2CB Conseil		88 623,16 €		0,00 €
1.3.	Autres frais 2CB		3 175,58 €	0,00 €	0,00 €
1.4.	Investissements (1)			0,00 €	0,00 €
1.4.	Investissements (2)			0,00 €	0,00 €
1.5.	Total dépenses		622 773,24 €		
1.6.	Recettes générées par le projet			396 767,60 €	396 767,60 €

Participation THALES (Prestation intellectuelle : part financement déduite des factures) :

117 993 € HT soit 141 120,00 € TTC

Subvention Interreg : 191 366,84 €

Subvention Conseil Général : 205 400,76 €

- **Projet Concept SERT :**

		1	2	3	4
	Poste de dépenses	Budget initial	Budget réalisé	Subventions obtenues	Subventions encaissées
1.1.	Frais d'étude 2CBConseil	93 766,40 €	93 766,40 €	39 549,00 €	39 549,00 €
1.2.	Autres frais	6 151,48 €	6 151,48 €	0,00 €	0,00 €
1.3.	Equipements			0,00 €	0,00 €
1.4.	Investissements (1)			0,00 €	0,00 €
1.4.	Investissements (2)			0,00 €	0,00 €
1.5.	Total dépenses	99 917,88 €	99 917,88 €	39 549,00€	39 549,00€
1.6.	Recettes générées par le projet				

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Montant étude concept SERT par 2CB Conseil	93 766,40 €	Subvention Conseil Général 08	39 549,00 €
Frais de déplacement 2CB Conseil	6 151,48 €	En attente Crédit Agricole Financement FADER	15 000,00 €

Un document présentant deux tableaux, un pour le Management de crise et un pour le SERT, a été distribué à tous les délégués présents (annexe n°1). M. PIERRET le commente.

M. PIERRET précise que les 400 000 F de participation votés en 2001 par la 2C2A sont devenus 60 980 €.

Les subventions relevant du programme Interreg, et du Conseil Général sont conformes aux engagements en terme de pourcentage de subventions.

Détail du coût de l'étude Management de crise :

Plan de financement présenté :

Dépenses prévisionnelles		Financement prévisionnel		
Coût de l'étude	762 245 €	Interreg	40 %	304 898 €
		Conseil Général 08	32 %	243 918 €
		2C2A	08%	60 979 €
		THALES	20 %	152 450 €
TOTAL	762 245 €	TOTAL		762 245 €

Plan de financement réalisé :

Dépenses réalisées		Financement prévisionnel		
Coût de l'étude	622 773,24 €	Interreg	40 %	253 594 €
		Conseil Général 08	32 %	205 400,76 €
		2C2A	08%	163 778,40 €
TOTAL	622 773,24 €	TOTAL		622 773,24 €

M. PIERRET explique que Thales a déduit directement sa participation sur les factures qui nous étaient transmises. Les subventions avaient été calculées en pourcentage sur le montant TTC des factures Thalés, les montants à percevoir ont été de ce fait diminués. Les subventions évaluées sur un montant total de 762 245 € TTC ont été perçues sur 622 773,24 € TTC seulement ; les subventions étant accordées sur présentation de factures acquittées. Il existe donc un différentiel de 106 803,46 €.

M. PIERRET indique que la convention qui avait été conclue à l'époque avec THALES avait été bien ficelée. La participation de Thales ne consistait, en réalité, qu'en la réalisation d'une prestation intellectuelle et non en un apport financier. Nous avons perdu une part non négligeable de subventions, il manque donc 106 803,46 €. Au lieu de 92 %, le projet a été financé à hauteur de 72 % seulement. M. PIERRET regrette d'avoir eu connaissance de la convention seulement ces derniers jours (ainsi que M. SERVAIS) ce dossier ayant été tenu confidentiel pendant de nombreux mois. M. PIERRET est amer car il a l'impression d'avoir été « roulé » par Thales.

La 2C2A a décidé, par délibération N° 05/046 de mai 2005, d'inscrire les crédits correspondants à la réalisation d'une étude complémentaire d'un montant de 86 240 € soit 103 143 € TTC pour le projet SERT. M. PIERRET précise qu'on ne pourra pas avoir de retour de TVA car il s'agit de fonctionnement.

M. DEOM indique qu'il n'est pas d'accord sur la somme délibérée en mai 2005 qui devient désormais 103 143 € TTC au lieu de 86 240 € H.T.. En règle commerciale, le prix annoncé est le prix qui doit être payé c'est incontournable précise-t-il.

M. PIERRET rappelle que les règles qui régissent le commerce ne sont pas les mêmes que celles qui régissent les collectivités. Il était spécifié dans la délibération que la somme était H.T. car elle devait être inscrite en investissement mais cela n'a pas été possible.

M. LELARGE fait part de son étonnement quant à la lecture tardive de la convention. En faisant référence au personnel de la 2C2A, il remarque qu'il est important d'avoir une bonne continuité dans le suivi des dossiers.

M. SERVAIS indique qu'il n'a pas encore eu le temps de lire tous les documents de la 2C2A qui ont été signés avant son élection. En ce qui concerne la convention Thales elle avait été lue et signée en son temps. M. SERVAIS ne veut accuser personne pour cette convention mais répète qu'effectivement il ne l'avait pas lu avant.

M. SIGNORET fait remarquer que des erreurs ont été commises pour le Budget Site Grand Public, le résultat de clôture n'est pas de - 1 105 483,83 € ainsi que pour le budget Parc d'activités de Buzancy. Mlle GUGLIEMETTI indique que ce tableau a été présenté en commission des finances et qu'effectivement depuis un emprunt a été réalisé et le tableau n'a pas été corrigé. Le résultat de clôture pour 2005 pour le budget Site Grand Public est donc bien de - 505 483,83 €.

M. GRALL précise que pour le Parc d'activités Chanzy à Buzancy il s'agit d'une erreur de « plume » plusieurs signes « moins » effectivement n'apparaissent pas (les corrections sont apportées dans ce compte-rendu).

M. COLIN s'étonne qu'une somme de 103 143 € ait été versée sur le budget Management de Crise, il indique ne pas avoir vu de décision modificative. M. SERVAIS donne la parole à Mlle

GUGLIELMETTI qui précise qu'une délibération a été prise en mai 2005 concernant une décision modificative pour un montant de 86 240 € H.T. soit 103 143 € TTC sur le projet SERT et que les crédits ont bien été inscrits en face.

M. GRALL précise que cette délibération avait été prise pour décider si la 2C2A continuait l'étude du SERT.

M. COLIN demande pourquoi les subventions attendues pour cette somme n'ont pas toutes été versées. Mrs SERVAIS et GRALL indiquent qu'il n'avait jamais été question que cette dépense soit financée à 100 %.

M. PIERRET propose maintenant de passer aux propositions des commissions. Il précise qu'il y a reconduction de certains projets et des projets nouveaux.

c) PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

La proposition d'orientations budgétaires qui vous est présentée ce soir est une présentation globalisée que ce soit pour la section de fonctionnement ou d'investissement.

La partie Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général : Diminution de 127 037 €

Chapitre 012 Charges de personnel : Evolution de 132 622 € par rapport à 2005.

Il est précisé qu'en 2006 nous avons prévu en fonctionnement le recrutement du personnel de Nocturnia et d'un directeur.

Le total des dépenses de fonctionnement progresse de 12 % par rapport à 2005.

Recettes :

Le total des recettes de fonctionnement progresse de 1,3 % par rapport à 2005, en tenant compte d'une hausse de la fiscalité d'un montant de 22 397 euros et des subventions attendues.

La partie Investissement :

Dépenses :

Les nouveaux projets d'équipement pour 2006.

- Extension de la Zone d'activités à Vouziers

↳ achat de terrains en 2006 832 877 €

↳ travaux de raccordement aux réseaux, enveloppe de 100 000 €

- La réhabilitation de logements communaux pour 570 441 €

- L'étude pour la construction d'une piscine communautaire d'un montant de 40 000 €

- Extension de la zone d'activités Chanzy pour 760 213 €

- Pôle d'excellence rurale de Briulles Sur Bar pour 1 145 200 €

- Création d'une aire d'accueil des gens du Voyage pour 457 350 €

- Centre Ariska pour un montant de 2 083 631 €

- Assistance maîtrise d'ouvrage Ariska : 80 000 €

- La fin des travaux d'investissement pour Nocturnia : 30 000 €.

- Aménagement des locaux 2C2A : 5 000 €

- Travaux de rénovation du CERFE : 33 000 €

- Subventions façades/toitures : 50 000 €

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **6 187 712 €**

Ce qui correspond à des besoins nouveaux et des dossiers en cours précise M. PIERRET.

Recettes :

En matière de recettes d'investissement, les projets totalisent 3 067 210 € sur l'exercice 2006.

Section de fonctionnement (tous budgets confondus)

DEPENSES 2006

Désignation	Compte administratif 2005	Orientations budgétaires 2006
	Montant en €	Montant en €
011 – Charges à caractère général	730 077	603 040
012 – Charges de personnel et frais assimilés	611 045	743 667
65 – Autres charges de gestion courante	225 792	231 110*
66 – Charges financières	72 088	78 579
67 – Charges exceptionnelles	600 652	312 421,60
TOTAL	2 240 014	1 968 817,60

* Article 65734 : Subvention de fonctionnement communes : 150 000 € (piscine)

RECETTES 2006

Désignation	Compte administratif 2005	Orientations budgétaires 2006
	Montant en €	Montant en €
Produits fiscaux	1 119 857	1 325 194
Compensation de fiscalité	113 070	70 000
DGF et dotations non fiscales	409 293	410 000
Produits domaniaux et ventes diverses	62 790	110 000
Produits divers	40 588	56 000
TOTAL	1 745 598	1 971 194

Produits domaniaux et ventes diverses : Produits Nocturnia : 110 000 €

INVESTISSEMENT 2006 :

<u>Domaine d'activités</u>	<u>Montant reconduit</u>	Besoins Nouveaux	<u>Recettes nouvelles</u>
Economie :			
▪ Zone d'activités Chanzy	605 831,00	154 382,00	413 160,00
▪ Pôle d'excellence rural Briuelles/Bar		1 145 200,00	622 391,00
▪ Assistance maîtrise d'ouvrage		80 000,00	
▪ Centre Ariska		2 083 631,00	1 393 733,00
▪ Zone de Vouziers	832 877	100 000,00	
<u>Habitat et cadre de vie :</u>			
• Logements communaux	517 168,47	53 272,43	167 307,00
• Accueil des gens du voyage	457 350,00	0	457 350,00
• Subv. Toitures/façades	50 000,00		
<u>Piscine :</u>			
• Etude	40 000,00		
<u>Administ générale :</u>			
• Aménagement Locaux		5 000,00	
• Travaux de rénovation 2C2A/Cerfe		33 000,00	13 269,00
<u>Nocturnia :</u>		30 000,00	
TOTAL	2 503 226,47	3 684 485,43	3 067 210

Détail des propositions des commissions :

Affaires économiques

- **Ardennes Initiative**
Reconduction du partenariat entre la 2C2A et l'association Ardennes Initiative.
Montant de l'opération : 3826,30 € (pas de besoins nouveaux)
- **Prêt Bonifié :**
Reconduction de l'enveloppe prévue pour la mise en place des prêts bonifiés en partenariat avec Ardennes Initiative et le Crédit Agricole.
Montant de l'opération : 22 818 € (pas de besoins nouveaux)
- **Mission locale**
Convention à renouveler avec la Mission Locale au titre de l'année 2006. Augmentation de 0,03€/ht/habitant soit un montant de 22 110 € (besoins nouveaux de 603€).
- **Zone d'activités Chanzy :**
Travaux d'extension de la zone d'activités Chanzy : coût de l'opération : 760 213€ (besoins nouveaux 154 382€)
- **Zone d'activités Vouziers** (Achat de terrain: 832 877 €, montant reconduit)
- **Pôle d'excellence rurale de Briulles sur Bar** (besoins nouveaux 1 145 200€)
- **Actions collectives Orac** Bulletin d'information ORAC et Achat d'animations mises en place à l'occasion d'évènements artisanaux et commerciaux (besoins nouveaux 35 000€).
- **Centre Ariska**
Montant de l'opération : 2 083 631 € TTC (besoins nouveaux)
Assistance maîtrise d'ouvrage : 0€ (Coût 105 000 € TTC non retenu par la commission)
Poste Chargé de Mission : 36 310 € TTC (besoins nouveaux). **Proposition Bureau 6/02/2006 : Assistance maîtrise d'ouvrage et poste Chargé de Mission : 80 000 €.**
- **Avances subventions FISAC** : 100 000€ (besoins nouveaux)

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2006

	Besoins nouveaux exprimés en euros Année 2006
Ardennes Initiative	0
Mission Locale	603
Zone d'activités Chanzy	154 382
Zone d'activités Vouziers	0
Pôle d'excellence rurale de Briulles sur Bar	1 145 200
Centre Ariska	2 083 631
Assistance maîtrise d'ouvrage Centre Ariska (proposition Bureau)	80 000
Orac : avance des subv Fisac	100 000
Orac : actions collectives	35 000
TOTAL	3 598 816

Habitat et Cadre de Vie

• *Actions complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*

Poursuite des actions prévues auparavant dans la convention OPAH (Montant reconduit/opération 2006 : 50 000 €)

- Ravalement de façades.
- Réfection toiture.
- *Logements communaux (Montant opération 2006 : 570 440,90€/ besoins nouveaux : 53 272,43 €)*
- *Etude sur la mobilité sur le territoire de l'Argonne Ardennaise : 46 500,48 € (besoins nouveaux). Non retenu par le Bureau du 6/02/2006.*
- *Etude pré-opérationnelle OPAH : 47 840 €. (besoins nouveaux). Non retenu par le Bureau du 6/02/2006.*
- *Aire d'accueil des gens du voyage (Montant global de l'opération : 600 000€/ Besoins nouveaux 2006 : 142 650 €). Montant retenu par le Bureau du 6/02/2006 : 457 350€*
- *Reconduction de l'enveloppe financière attribuée pour le poste de gardien pour l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1er décembre 2006 soit 2000 €.*

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2006 : 53 272,43€

Tourisme

- *Adhésion Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise (Montant reconduit pour 2006 : 44 604 €)*
- *Etude de faisabilité concernant le développement du chemin de fer touristique du Sud des Ardennes (Montant reconduit pour 2006: 33 039,34 €).*
- *Programme de réaménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique en et hors forêt domaniale : (montant reconduit pour 2006 : 17 250 €)*
- *Renforcement de l'ingénierie touristique sur la Grande Argonne : embauche d'un chargé de mission « conception et développement de produits touristiques (Argonne Force 3) : (montant reconduit pour 2006 : 10 000 €)*
- *Soutien et accompagnement d'une démarche de connaissance et de valorisation du patrimoine bâti pour les acteurs locaux: (montant reconduit pour 2006 : 3630 €)*
- *Etude de marché sur les produits « Education à l'environnement »: (montant reconduit pour 2006 : 4000 €).*
- *Marché du terroir et artisanal à Nocturnia (besoins nouveaux 3 000€)*
- *Réhabilitation et aménagement pédagogique du terrain de découverte de la Maison de la Nature (besoins nouveaux 4 000 €).*

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2006

PROJETS PORTES PAR LA 2C2A	Besoins nouveaux en euros
Marché du terroir et artisanal à Nocturnia	3 000
Réhabilitation et aménagement pédagogique du terrain de découverte de la Maison de la Nature	4 000
TOTAL	7 000

Information, Communication et Relations avec les Administrés

- Conception de quatre/cinq bulletins d'information 2C2A pour l'année : 12 500€ (pas de besoins nouveaux)
- Promotion de la 2C2A par le biais d'insertion publicitaire ou de partenariat: **3000 € (pas de besoins nouveaux)**

- **Agenda d'été** : 5000 € (besoins nouveaux de 2 500 €)
 - **Participation à la foire agricole de Sedan** : 3000 € (besoins nouveaux de 3 000€).
 - **Organisation des Journées du Terroir** : 1 000 € (besoins nouveaux de 1 000€).
 - **Supports de communication (matériel d'exposition transportable)** : 6 000 € (besoins nouveaux 6 000€)
 - **Rallye Pays** : Organisation d'un rallye pour mieux faire connaître le territoire de l'Argonne Ardennaise : 1 500 € (besoins nouveaux de 1 500€).
 - **Communication sur le Pays** : 5 000 € (pas de besoins nouveaux).
- Besoins nouveaux pour le budget communication année 2006 : 14 000 €.**

Agriculture et Ruralité

- *Animation agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes.*
- *Promotion du biogaz à la ferme.*
- *Organisation de cueillette sur jachère fleurie.*
- *Piloter une étude sur l'inventaire, propositions de gestion et valorisation des pelouses sèches* (Montant de l'opération : 15 000 € financé à hauteur de 10 000 €)
- *Partenariat avec le Festival des marionnettes, actions délocalisées à la ferme.*
- *Marché de produits du terroir à Nocturnia.*
- *Randonnée à la ferme.*

Pas de besoins budgétaires nouveaux pour le budget agriculture et ruralité pour 2006

Vie Sociale et Culturelle

- **Partenariat avec l'Association Culturelle « Les Tourelles »** : :22 000€ (besoins nouveaux 2 000€)
- **Animations communautaires**
Accompagnement d'actions sociales et culturelles d'intérêt communautaire (10 000€ soit besoins nouveaux de 4 500€).
(Les rencontres de Louvergny : 2 000€, FJEP : 5 000€ en fonctionnement et 1 000€ projets, autres demandes : 2 000€)
- **Revenu Minimum Etudiant- 2C2A Solidarité Etudiant**
Reconduction de l'enveloppe financière afin de continuer à verser le RME-2C2A Solidarité Etudiant (14 000 €).

Besoins budgétaires nouveaux par rapport à 2005 : 6 500 €

Administration Générale

- **Charges de personnel** :
Augmentation des dépenses de personnel de 3% sur la base du budget 2006 soit 12 100 €.
- **Aménagement des nouveaux bureaux 2C2A (mobilier)** : 5 000 €
- **Continuité de la démarche Pays** :
Frais de fonctionnement dans le cadre du Pays : 4 500 euros.
Frais de fournitures administratives : 1 500 €
- **Piscine** :

Etude de faisabilité concernant la construction d'une nouvelle piscine : montant de l'opération 40 000 € TTC.

- **Réfection des locaux du Centre d'Initiation à la Nature :**

Suite à signature d'une convention de mise à disposition entre la 2C2A et l'Association Maison de la Nature, il est nécessaire de prévoir des travaux de rénovation indispensable à l'accueil de cette association et à la création d'une vitrine mettant en valeur le patrimoine touristique et les actions « Nature » de Boulton-aux-Bois (Montant : 35 000 € TTC avec financement possible à hauteur de 50 %).

- **Remboursement des frais de déplacement pour les élus assistant aux réunions de chantiers pour la réhabilitation des logements communaux : 3 100 €**

- **Nocturnia :**

Charges de personnel et frais de fonctionnement de Nocturnia pour l'année 2006 :

1. Recrutement d'un directeur de Site et personnel nécessaire au fonctionnement pour 2006 : 300 000 € (besoins nouveaux : 210 000 €).
2. Communication : prévision d'une enveloppe de 40 000 €.

Implications budgétaires en besoins nouveaux pour l'année 2006 : 351 200 €.

M. PIERRET revient sur le projet d'extension de la « Zone d'Activités de Vouziers ». L'opération pourrait être prise en charge par le Département. On ne sait, toutefois, pas aujourd'hui si le Conseil Général prendrait en charge le différentiel entre le coût réel d'acquisition et le prix des estimations des domaines soit environ 250 000 €. Soit on inscrit 250 000 € + 100 000 € (pour le raccordement), soit 832 877 € en dépenses financés par un emprunt, pour l'acquisition complète des terrains par la 2C2A.

Il indique également que le projet ARISKA sera présenté comme projet « Pôle d'excellence rurale », le dossier a été déposé dernièrement à la Sous-Préfecture. Si ce dossier est retenu, il pourra être financé à hauteur de 50 % par l'Etat et par d'autres organismes à des pourcentages non définis. Dans tous les cas il faudra financer au moins 40 % du projet.

En ce qui concerne le FISAC (ORAC) ce sera à la 2C2A de faire l'avance de 100 000 €. Elle se fera rembourser ensuite par l'Etat. M. PIERRET précise que la Ville de Vouziers a eu le même cas dans l'opération « Cœur de Pays » où les délais de remboursements étaient très longs.

Le projet de Briulles Sur Bar sera présenté en projet « Pôle d'excellence rurale » également mais le dossier n'étant pas prêt, il ne pourra être présenté que pour le 1^{er} septembre prochain.

Le Bureau n'a pas retenu deux études pour l'habitat et cadre de vie à savoir : l'OPAH et l'étude sur la mobilité.

M. PIERRET indique que pour le budget général les charges de personnel représentent 29 %. et que tous budgets confondus les dépenses de personnel représentent 27 % ce qui est peu pour une communauté de communes qui compte environ 20 000 habitants, les dépenses pour une ville de 20 000 habitants sont beaucoup plus importantes. Il est nécessaire de s'entourer de cabinets d'études, de chargés de mission, précise M. PIERRET.

En ce qui concerne l'ancien Centre d'Initiation à la Nature on se rappelle qu'il y avait eu des problèmes à l'époque concernant l'hébergement. Il faut donc réaliser des travaux de remise aux normes pour permettre à l'association Maison de la Nature de reprendre certaines activités du CIN et d'accueillir le public dans un espace « vitrine ».

EMPRUNTS

- Etat des emprunts :

Période du 01/2006 au 12/2006

Période	Cap. Restant	Int. Restant	Intérêts	Amort.	Annuités	Liquide
----------------	-------------------------	-------------------------	-----------------	---------------	-----------------	----------------

01/2006	807 389.68	186 817.52	32 550.08	73 577.70	106 127.78	106 127.78
09/2006	201 701.07	68 280.53	8 370.59	10 913.87	19 284.40	19 284.40
12/2006	127 714.36	36 219.17	5 108.57	8 499.67	13 608.24	13 608.24

Total général	46 029.24	92 991.18	139 020.42	139 020.42
----------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------

- Budget Général :

- Emprunt pour les nouveaux bureaux de 210 000 €
- -Emprunt pour les logements communaux d'un montant de 354 000 €

- Utilisation de la ligne de trésorerie :

Montant total des intérêts payés en 2005 : 16 061,94 € pour une utilisation de la ligne de trésorerie de 1 300 000 € sur une année.

M. PIERRET indique que nous avons à verser cette année 46 029,24 € d'intérêts, il faudra ajouter en 2006/2007 les emprunts que nous allons réaliser cette année soit :

Emprunts pour aménagement bureaux 2C2A :	210 000 €
Emprunts logements communaux :	354 000 €
Emprunt NOCTURNIA	600 000 €

Cette année, la capacité d'emprunt est de 3 000 000 € qu'on ne réalisera pas tout de suite. On attend l'arrivée de subventions pour diminuer le besoin en emprunt.

M. SERVAIS précise que la 2C2A touche les loyers des locataires pour les logements communaux. Les emprunts sont donc compensés par les loyers.

Pour les travaux de 2006 et 2007, la 2C2A n'ayant pas de capacité d'autofinancement, il faut donc emprunter. En ce qui concerne l'emprunt pour les travaux des bureaux, celui-ci a été voté en 2005.

On se trouve donc avec des besoins financiers tout en sachant que la D.G.F. sera quasi la même que l'année dernière et qu'il faut compter avec une augmentation des salaires mais aussi des travaux. La 2C2A ne se trouve toutefois pas dans le haut de la fourchette en ce qui concerne les frais de personnel si on compare la 2C2A à une ville de 20 000 habitants. Il sera nécessaire d'augmenter les taux d'imposition si l'on veut avancer, cela se fait couramment, et pas seulement à la 2C2A précise M. SERVAIS.

M. DEOM intervient en disant que, quand les communautés de communes ont été créées, la philosophie était de faire plus avec moins d'argent. Les communes devaient mettre en commun leur personnel pour éviter les doublons. Maintenant on a l'impression que les élus ont bien travaillé lorsqu'ils dépensent beaucoup, il faudrait plutôt faire des économies, dans les ménages il faut bien se débrouiller avec ce que l'on a et on ne va pas dépouiller son voisin pour faire face aux dépenses. Si la 2C2A n'a pas de grands moyens on ne réalise pas les projets conclut-il.

M. SERVAIS rétorque que, si l'on ne fait rien, on pourrait se demander à quoi sert une Communauté de Communes. Les gens sont bien contents de frapper à la porte de la 2C2A pour demander des subventions pour des dossiers ORAC par exemple, cet argent on ne l'a pas pris dans la poche du voisin mais dans la poche du contribuable que nous sommes. Si tout augmente et pas la DGF il faut trouver des moyens, c'est une chance d'avoir une Communauté de communes ajoute M. SERVAIS.

M. DEOM répond qu'avec le même argent on pourrait faire mieux en regroupant les services des communes. En ce qui concerne les subventions ORAC il pense que c'est un effet d'aubaine si l'on a un investissement à faire au moment de cette opération et précise qu'il est contre ce genre de subventions même s'il en a lui-même profité.

M. PIERRET, pour répondre à M. DEOM, précise que la 2C2A est là pour amplifier le développement du territoire. En ce qui concerne les demandes de subventions, les personnes qui les demandent ne sont pas des profiteurs mais des bénéficiaires et pour les doublons ce ne sont sûrement pas les communes qui en font. L'Etat demande actuellement aux Communautés de communes de réfléchir sur leur périmètre, sur l'effectivité de leurs compétences et sur le respect de l'intérêt communautaire.

M. SIGNORET remarque que la 2C2A affiche une volonté de pression fiscale. Aujourd'hui les excédents n'apparaissent nul part, est-ce qu'il y a vraiment des besoins. Il y a des emprunts à faire sûrement mais les besoins fiscaux seraient à examiner plutôt dans les années à venir.

M. SERVAIS souligne qu'aujourd'hui il est question d'orientations budgétaires et non pas de monter le budget.

M. COLIN indique qu'un emprunt a été fait le 31 décembre 2005, la 1^{ère} échéance sera remboursée en fait à compter de décembre 2006 et non de 2007. Il n'est donc pas d'accord sur les chiffres. Le budget Site Grand Public n'est pas si alarmant. Au budget primitif 2005, il avait été prévu des catastrophes, on s'aperçoit que tout cumulé on est à - 228 000 €. 559 179,50 € doivent revenir pour éponger les 500 000 € de déficit de Nocturnia. L'investissement de Nocturnia est terminé. Ce qui m'inquiète plutôt ce sont les dépenses à venir notamment le Centre ARISKA.

M. SERVAIS indique à M. COLIN qu'il ne partage pas entièrement sa présentation surtout concernant ARISKA mais qu'il prend acte de ses remarques.

M. COISTIA fait remarquer, par rapport au bilan de Nocturnia qu'il reste à la charge de la 2C2A 1 478 943 €. M. PIERRET lui indique que la 2C2A a reçu 71 % de subvention contre 80 % attendue.

M. GRALL précise que ce qui l'inquiète ce n'est pas l'investissement mais le fonctionnement pour Nocturnia.

M. PIERRET indique que des besoins nouveaux sont présentés car nous sommes en orientations budgétaires mais qu'il sera nécessaire de retirer des propositions. On avait dit en 2005 que l'on appliquait une hausse sur la fiscalité de 10 % et une autre hausse de 10 % en 2006 au lieu de 20 % sur 2005. M. PIERRET fait remarquer que ces 10 % manquent déjà.

IV – PROJETS DE POLE D'EXCELLENCE RURALE

1) Centre Ariska

Un chiffrage estimatif de la construction du Centre Ariska a été effectué en relation avec la SEAA (Société d'Équipement et d'Aménagement des Ardennes). Cette estimation a été réalisée hors mobiliers et équipements qui seront à la charge des locataires envisagés (INFOSERT, COSERT, EDUSERT Formation et EDUSERT Entraînement).

Les travaux sont évalués à 1 267 030 € HT, soit 1 515 368 € TTC.

Le coût total de l'opération est, quant à lui, évalué à 1 742 166 € HT, soit **2 083 631 € TTC**.

Le Bureau a délibéré favorablement lors de la dernière réunion du 06/02/06 pour le lancement de la procédure de mise en concurrence de maîtrise d'œuvre conformément à la délibération n°05/100 du 20/12/05 déléguant compétence au Bureau pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés publics passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 230 000 € HT,

.Aussi, propose-t-il au Conseil de Communauté d'approuver la délibération suivante :

« Vu le projet SERT,

Vu le projet d'implantation du Centre ARISKA à Vouziers,

Le Conseil décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »

Au vu des estimations et des plans qui seront établis, le projet sera à nouveau présenté devant le Bureau et le Conseil de Communauté pour décision.

M. LELARGE demande ce que le projet ARISKA va apporter. Est-ce que cela servira uniquement à la famille Boichis. Il pense que c'est une arnaque et que le Ministère de l'Intérieur doit déjà posséder une telle structure, quand aux partenaires Belges du Management de Crise, pourquoi n'ont-ils pas suivi ?

M. SERVAIS explique qu'il y avait une étude dans le cadre d'Interreg, les Belges avaient la société A.P.S. comme partenaire et la 2C2A avait Thalès. Les Belges ont installé un camion de leur côté de la frontière et ont voulu s'arrêter là. Mais la 2C2A a souhaité continuer l'étude. Chacun est reparti de son côté à la fin du programme Interreg.

M. DEOM trouve curieux de s'être allié avec les Belges pour obtenir davantage de subventions, plus on a de subventions moins on a d'argent ajoute-t-il.

M. SERVAIS explique que le projet ARISKA a fait l'objet d'une réunion avec les membres du Bureau en présence de M. Warsmann et du S/Préfet de Vouziers au CPR. Le Député a informé le

Bureau de la création de 300 Pôles d'excellence rurale pour toute la France dont 2 ou 3 pour les Ardennes. Ces pôles d'excellence rurale apporteront des subventions à hauteur de 50 % de la part de l'Etat. A une autre réunion il a été décidé que si la 2C2A avait un dossier à présenter ce serait ARISKA puisque ce dossier était le plus avancé. Une réunion a eu lieu également à la Préfecture des Ardennes avec les Présidents des Communautés de communes du Département et Mme DESBAZEILLE qui est chargée des pôles pour les Ardennes. Le dossier ARISKA a donc été proposé en la circonstance, beaucoup de Présidents de Communauté des communes ont indiqué ne pas avoir de projet à présenter ou ont dit que le délai était trop court. Ce dossier a pu être prêt dans les délais étant donné qu'il est démarré depuis trois ans maintenant, mais aussi grâce à l'efficacité de Mlle BRUNET qu'il félicite au passage. Il a donc pu être déposé en Sous-Préfecture et sera présenté au mois de mars en Préfecture si le conseil délibère favorablement ce soir.

Une discussion s'installe entre les élus au sujet du nombre d'emplois que ce projet allait générer. Il avait été évoqué le chiffre de 200 emplois à l'origine du projet. M. PAYER précise que les représentants de Thalès, quant à eux, auraient dit que seulement 20 % de ce chiffre serait déjà pas mal.

M. SERVAIS indique que M. BOICHIS a bien rappelé devant le Conseil Général la création de 15 postes dans les deux ans à venir uniquement pour la Société SERT solutions, ce qui est déjà pas si mal sur le Vouzinois souligne-t-il.

M. LAHOTTE indique qu'il y a 1 200 000 € à trouver pour ce projet. Il y aura trois projets seulement de retenus pour les Ardennes, il serait peut-être mieux de se focaliser sur un projet présentant beaucoup plus d'intérêt comme celui de Brioules/Bar par exemple.

M. SERVAIS précise qu'il y aura un subventionnement maximum de 1 000 000 € de l'Etat, le coût résiduel pour la 2C2A ne devrait donc pas être de 1 200 000 €. Le projet de Brioules Sur Bar sera présenté également en dossier « Pôle d'excellence rurale » mais celui-ci n'est pas encore prêt, il sera présenté seulement pour la seconde vague soit le 1^{er} septembre 2006. M. GUERY indique qu'il faut le dire rapidement à M. PARIS car s'il ne trouve pas de solution ici, il partira s'installer à Poix Terron. M. SERVAIS ajoute que s'il ne peut pas passer en Pôle d'Excellence ce dossier sera présenté par d'autres biais, sur les dispositifs classiques de subventionnement.

M. LELARGE demande ce qui était prévu comme subventions pour le Centre Ariska s'il n'y avait pas eu le pôle d'excellence. M. SERVAIS répond que des subventions auraient également été sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, mais l'Etat n'a jamais versé jusqu'à présent 50 % de subvention.

M. LELARGE indique que M. BOICHIS crée un centre européen, est-ce qu'il pensait s'adresser à l'Europe pour obtenir des subventions. M. SERVAIS indique que les subventions européennes sont très minces depuis quelque temps, il précise qu'il faut entendre par centre européen un centre qui intéresserait les personnes venant de toute l'Europe.

M. DEOM rejoint son Collègue M. LELARGE et pense que M. BOICHIS est un malin. Il indique connaître le sujet des matières dangereuses et précise qu'une formation à distance est impossible. Il faut 3 jours de formation de base et 2 jours de spécialisation, il faut obligatoirement des exercices pratiques pour l'extinction des incendies, ce qui remet en cause ce projet.

M. SERVAIS indique qu'il s'est rendu à l'école de Valabre dans la Drôme pour des exercices relatifs à l'extinction d'un incendie, les élèves étaient devant un ordinateur et non avec un seau d'eau. Ils arrivent à former les pompiers des départements du Sud sur des ordinateurs notamment pour les incendies d'avion.

En savoir plus que les autres c'est possible mais être écouté par le Directeur de la Sécurité civile et les services de différents Ministères également. Cela apporte du crédit à M. BOICHIS et il est bien entendu que le Colonel COURTOIS de la Direction de la Sécurité civile doit savoir de quoi il parle. M. SERVAIS indique qu'il serait dommage d'arrêter ce projet aujourd'hui, une chance comme celle-ci ne se présentera pas deux fois.

M. VERNEL précise que le Conseil Général sera un partenaire sérieux pour ARISKA. M. SERVAIS précise qu'au Conseil Général ce ne sont également pas des « rigolos ». Ce dossier a été déjà bien étudié.

M. COLIN demande si la délibération prise ce soir sera la dernière et est-ce que l'opération peut se faire sans nouvelle délibération.

M. SERVAIS indique que cette délibération demande au conseil l'autorisation de solliciter des subventions et le projet sera à nouveau présenté devant le Conseil.

M. SERVAIS soumet aux voix la délibération ci-dessus : 7 « contre » et 0 « abstention ».

2) Brioules sur Bar :

L'entreprise de menuiserie PARIS, sise à Brioules/Bar souhaite s'agrandir et projette, si elle ne trouve pas de terrain sur la commune de quitter le territoire de la 2C2A.

L'entreprise souhaite évoluer et a besoin d'un bâtiment de 2 000m². 5 à 10 personnes seraient embauchées.

Le projet, consiste en l'aménagement d'une petite zone d'activité spécialisée dans la filière bois. Ce projet pourrait obtenir des financements étatiques dans le cadre de la démarche « Pôle d'excellence rurale » mais également du Conseil Général des Ardennes.

La zone d'activité pourrait être d'intérêt communautaire car supérieure à un hectare.

Afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération et de solliciter des subventions pour ce projet, il est nécessaire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Si l'on estime la construction d'un bâtiment artisanal neuf à 500 €/m² (ratio communiqué par la CCI), le coût d'un bâtiment de 2000m² s'élève à 1 000 000 € HT.

Conformément à la délibération n°05/100 du 20/12/05 citée précédemment, le Bureau, réuni le 06 février dernier, propose la délibération suivante :

« Vu le projet d'aménagement d'une petite zone d'activités spécialisée dans la filière bois à Brioules sur Bar,

Vu, notamment, le projet d'extension de la société Paris,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »

Au vu des estimations et des plans qui seront établis, le projet sera à nouveau présenté devant le Bureau et le Conseil de Communauté pour décision.

M. SERVAIS précise que l'entreprise PARIS fabrique des escaliers notamment pour la France et exporte en Allemagne et au Luxembourg et les employés ne travaillent pas dans de bonnes conditions, l'endroit étant très froid et mal isolé.

M. GUERY intervient en disant que M. PARIS aimerait autant rester sur Brioules S/Bar, un accès routier facilité n'est pas indispensable pour lui et précise que la Commune de Brioules S/Bar a du terrain à lui fournir, il aurait besoin. d'un peu plus d'un hectare. Il souhaiterait développer une chaîne de fabrication de portes intérieures sur la demande de ses clients.

M. SERVAIS reprend la parole et indique que M. PARIS serait intéressé par une location de bâtiment à la 2C2A. Ce dossier sera présenté en Pôle d'excellence rurale au 1^{er} septembre prochain, de toute façon il ne pourrait pas obtenir plus de subventions à Poix Terron.

M. LELARGE indique qu'il faudrait monter les dossiers de demandes de subventions parallèlement en Pôle d'excellence rurale et par la filière normale au cas où il ne serait pas retenu en Pôle d'excellence.

M. PIERRET indique que ce dossier sera présenté à tout organisme susceptible de financer ce type d'opération, c'est-à-dire l'Etat, le Département, la Région et aujourd'hui avec un « plus » auprès de l'Etat qui finance jusqu'à 50 % dans le cas des Pôles d'excellence.

M. COISTIA indique que le projet ARISKA est un projet unique et innovant, celui de Brioules ne concerne qu'un transfert d'une opération classique, si ce projet s'intègre dans le cadre de la « Filière bois » il aurait des chances d'être retenu au mois de septembre prochain.

M. PAYER indique qu'une autre entreprise à Brioules S/Bar et une à Le Chesne souhaitent se développer également.

M. SERVAIS soumet aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

V- NOCTURNIA : Ouverture des postes pour la saison 2006 :

En vue de l'ouverture de Nocturnia pour le 15 mars prochain, il est nécessaire de prévoir l'ouverture des postes suivants :

Poste de Directeur - Régisseur :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de directeur-régisseur, à temps complet, pour la période du 1er mars 2006 au 31 décembre 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 703, indice majoré 583, soit un net mensuel de 2 070 €, hors indemnités de régisseur.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de technicien animalier-adjoint et animateur:

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de technicien animalier-adjoint, animateur, polyvalent, à temps complet pour une durée de dix mois, à compter du 1^{er} mars 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 510, indice majoré 433, soit un net mensuel de 1 534 €. - D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de responsable restauration-cafétéria :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de responsable restauration-cafétéria polyvalent à temps complet pour la période du 1^{er} mars au 10 novembre 2006, contrat renouvelable éventuellement jusqu'au 31 décembre 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 575, indice majoré : 485, soit un net mensuel de 1 739 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de secrétaire comptable – chargée de l'accueil :

Il est proposé au Conseil de Communauté:

-De créer un poste d'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire comptable, à temps complet, pour la période du 15 mars 2006 au 30 novembre 2006, renouvelable éventuellement jusqu'au 31 décembre 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut ne pouvant dépasser l'indice brut : 382, indice majoré 351, soit un net mensuel de 1 258 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de serveur polyvalent :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de serveur polyvalent, à temps complet, pour la période du 15 mars 2006 au 30 septembre 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 333, indice majoré : 315, soit un net mensuel de 1 084 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de serveur polyvalent (en renfort) :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de serveur polyvalent, à temps complet, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 août 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 333, indice majoré : 315, soit un net mensuel de 1 084 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de cuisinier polyvalent :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste d'employé polyvalent chargé de la préparation des repas et occasionnellement du service, à temps complet, pour la période du 15 juin 2006 au 30 septembre 2006, poste renouvelable si besoin. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 364, indice majoré 335, soit un net mensuel de 1 187 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création de trois postes d'agents d'accueil-boutique :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer trois postes d'agents d'accueil polyvalents, à temps complet, pour la période du 15 juin 2006 au 31 août 2006. Les agents seront rémunérés selon un indice brut : 274, indice majoré : 276, soit un net mensuel de 930 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un agent d'entretien -maintenance :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste d'agent des services techniques faisant fonction d'agent d'entretien-maintenance, polyvalent, à temps complet, pour la période du 15 mars 2006 au 31 Août 2006, poste renouvelable éventuellement. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 333, indice majoré : 315, soit un net mensuel de 1 084 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un agent d'entretien :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste d'agent d'entretien, polyvalent, à temps complet, pour la période du 1er juin 2006 au 31 août 2006. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 321, indice majoré : 306, soit un net mensuel de 1084 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2006 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. SERVAIS indique que l'an dernier c'était Mlle GUIOT qui assurait le poste de Directeur à Nocturnia, mais il lui a été très difficile d'assurer la direction et l'administration de la 2C2A place Carnot et celle de Norturnia à Olizy-Primat. Cela aurait été d'autant plus difficile cette année puisqu'il s'agit d'une année pleine.

M. COLIN demande si les horaires d'ouvertures sont les mêmes que l'an passé et si on a déjà des réservations.

M. ROUSSEAU lui indique les horaires d'ouvertures suivants :

En mars, septembre et Octobre : mercredi, samedi, dimanche de 14 H 00 à 18 H 00

En avril, mai, juin et vacances de Toussaint : du mardi au dimanche de 10 H 00 à 18 H 00

En juillet et août : tous les jours de 10 H 00 à 19 H 30

Des groupes ont déjà réservé : le centre aéré de Vouziers et des classes vertes notamment.

Il a été décidé de fermer le site à 18 H 00 pour les périodes évoquées ci-dessus car il a été constaté l'année dernière que la fermeture à 18 H 30 ne présentait aucun intérêt.

M. LELARGE s'interroge sur la création de ces postes et se demande s'il ne font pas doublons avec le personnel de la 2C2A notamment pour le poste de Directeur ce qui donnerait en tout deux Directeurs et un Directeur adjoint.

M. SERVAIS indique que la 2C2A a déjà reçu beaucoup de candidatures spontanées et que ceux qui ont travaillé l'an dernier espèrent revenir cette année.

2C2A-CERFE :

a) Travaux d'aménagement : Sollicitation de subventions, dépôt de l'autorisation d'urbanisme et lancement de la procédure de mise en concurrence pour la création d'une vitrine et d'un bureau.

Le 2C2A CERFE s'est installé au début de l'été 2005 dans les locaux de l'ancien CIN, 6 Rue des Fiches à Boulton aux Bois, parcelle cadastrée sections AB n°121, n° 122, n° 123 et n° 175.

La 2C2A désire accueillir aujourd'hui dans ces locaux, l'association « Maison de la Nature » et une vitrine, présentant l'ensemble des activités nature présentes à Boulton aux Bois.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement, lors de sa dernière réunion, pour la mise à disposition, à l'association « Maison de la Nature », de deux pièces en RDC pour la création.

Des travaux d'aménagement et de mise en conformité pour l'accueil du public (portes coupe-feu, menuiseries, électricité, démolitions, maçonnerie, isolation, aménagements extérieurs...) doivent être réalisés. Ils sont estimés à 31 740€ TTC, plus frais de SPS et contrôleur technique, soit un total de 33 000€ TTC.

Suite à la réunion du Bureau et après contact avec les services de la DDE, il s'avère qu'un permis de construire devra être établi. La 2C2A devra donc avoir recours à un architecte pour l'établissement du permis. Aussi, est-il proposé de fixer le coût global de l'opération à 35 000 € TTC et non 33 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Communauté la délibération suivante :

« Le Conseil de Communauté décide :

- D'approuver le projet d'aménagement des deux pièces en rez-de-chaussée, mises à disposition de la « Maison de la Nature », dans les locaux du 2C2A-CERFE et son budget prévisionnel à hauteur de 35 000€ TTC,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- D'autoriser le dépôt de l'autorisation d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

b) Fixation du tarif animation étudiant

Il est proposé de modifier la délibération prise par le Conseil de Communauté du 20 décembre dernier, qui comportait une erreur d'intitulé. Il fallait lire non pas « tarif animation public enfant » mais « tarif animation public étudiant ».

Ainsi, est-il proposé au Conseil de Communauté de :

- fixer le tarif animation public étudiant à 250 € la journée.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°05-106 du 20/12/05.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

c) Fixation des tarifs pour le colloque SFECA

Les tarifs indiqués dans le document de travail envoyé aux délégués ont été modifiés. Les nouveaux tarifs présentés ci-dessous sont proposés pour délibération :

Inscriptions

Les frais d'inscription comprennent la collation d'accueil, le repas du mercredi soir, le buffet de jeudi soir, les repas de jeudi et vendredi midi, les pauses café et le fascicule comprenant les résumés des communications.

Inscription avant le 15 février			Inscription après le 15 février
40 €	Membre de la SFECA	Etudiant	60 €
70 €		Statutaire	100 €
50 €	Non membre et accompagnant	Etudiant	70 €
102 €		Statutaire	132 €

Hébergement à la base de Bairon

En chambre de quatre personnes : 10 euros/nuitée/personne

En chambre de deux personnes : 15 euros/nuitée/personne

En chambre individuelle : 20 euros/nuitée/personne

(draps, couvertures et petit déjeuner inclus)

Repas pour personnes non inscrites au colloque

Repas simple : 10 euros

Repas amélioré (buffet du 30/03/06) : 16 euros

Navette autocar entre la gare TGV Marne-la-Vallée Chessy et le lac de Bairon

Etudiant aller simple : 12 euros - Etudiant aller/retour : 20 euros

Statutaire aller simple : 25 euros - Statutaire aller/retour : 40 euros

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

VI – FIXATION DES TARIFS POUR LES NOUVEAUX ARTICLES DE LA BOUTIQUE NOCTURNIA

marque	produit	Tarif (€)
Peluches WWF	animaux de la forêt 14 cm	10,5
	animaux de la forêt 20 cm	16
	souris 14 cm	10,5
	porte clef chauve-souris	7
	chauve-souris 20 cm	11,5
	chouette 25 cm	22
	Ecureuil	12
peluches Jelly Cat	Bunglie souris 26 cm	13,5
	Paw paw grenouille 18 cm	13
Figurines Schleich	renard	2,5
	hérisson	2,5
	marcassin	2,5
	grenouille	2,5
	écureuil	2,5
	lapin	2,5
	rat	2,5
	souris	2,5
	lièvre	2,5
	grand duc	3,5
	laie	3,5
	cerf	4

Livres	l'œil de la nuit	11
	le hérisson	9
	la chouette	9
	mille ans de contes Nature	19,9
	courage petit renard	14,5
	le renard chasseur malicieux	9
	animaux de la forêt	5
CD	Balades Nature au coeur de la nuit	12
	J'écoute les sons de la nature TOME 1	12
	J'écoute les sons de la nature TOME 2	12
	J'écoute les sons de la forêt	12
Jeux Bioviva (HT)	Nature sauvage	26
	Enigmes de la Nature	6,5
	7 familles de la Nature	6,5
	Défis de la Nature	6,5
	Caracolo	11
Horizons d'Argonne	Revue au numéro	23
Curieux Vouzinois	Numéro spécial	6

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

VI- LOGEMENTS COMMUNAUX :

Dépôt des autorisations d'urbanisme et lancement des procédures de mise en concurrence pour la réhabilitation des logements communaux de Rémonville, Sivry les Buzancy, Tailly et Buzancy.

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, dans le cadre de sa politique du logement et du cadre de vie, aide à la création et à la réhabilitation de logements communaux.

4 opérations doivent être réalisées dans le cadre de la prochaine programmation :

- **Rémonville** : Création d'un logement de Type 4 dans le bâtiment de l'ancienne Ecole.
- **Sivry les Buzancy** : Réhabilitation de l'ancienne Mairie pour la création d'un logement de Type 4.
- **Tailly** : Aménagement d'un logement de Type 3 à l'étage de la Mairie.
- **Buzancy** : Création d'un Type 4 à l'étage du Presbytère.

L'ensemble de ces projets a récemment fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Il est donc proposé au Conseil de Communauté le dépôt de l'autorisation d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation de quatre logements communaux dans les communes de Rémonville, Sivry les Buzancy, Tailly et Buzancy.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

M. SERVAIS informe l'assemblée qu'il a été contacté par la Mairie de Vouziers à propos de la fermeture d'une classe de maternelle. L'an dernier une classe de maternelle (rue Avetant) avait déjà été supprimée. Les enfants âgés de deux ans ne peuvent plus être tous accueillis désormais en classe de maternelle.

M. SERVAIS fait lecture d'une lettre à adresser à Mrs les Députés, Sénateurs et Préfet pour soutenir le maintien de cette classe tout en sachant qu'il sera difficile d'obtenir satisfaction.

Suite à la remarque d'un Délégué, il a été décidé de faire référence à la commune de Le Chesne et à toutes les autres communes concernées dans le courrier.

« Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, lors de sa réunion du 23 février 2006, a pris connaissance de la décision de l'Education Nationale de procéder au retrait d'un poste d'enseignant à l'école maternelle Dora Levi à Vouziers et à l'école maternelle de la commune de Le Chesne, à la rentrée de Septembre prochain.

Une telle décision constitue une nouvelle atteinte au tissu social déjà fragile de l'Argonne Ardennaise et accentue de façon inéluctable sa désertification.

Vouziers se trouverait ainsi être la seule ville chef-lieu d'arrondissement à ne plus pouvoir accueillir dans ses écoles publiques l'ensemble des enfants de deux ans.

Aussi, la 2C2A tient à manifester sa solidarité avec les Conseillers de la ville de Vouziers, de la commune de Le Chesne et de toutes ses communes membres concernées, pour s'opposer fermement à la fermeture de classes maternelles qui ne permettrait plus d'accueillir les enfants de 2 ans à l'école que « dans la limite des places disponibles ».

C'est pourquoi je vous demande solennellement ainsi qu'à Messieurs les Sénateurs des Ardennes et M. le Préfet des Ardennes de mettre tout en oeuvre afin d'assurer le maintien de l'accueil de tous les enfants de deux ans sur le territoire de la 2C2A. »

Cette lettre est approuvée à l'unanimité.

M. PIERRET indique que la lettre officielle qu'il a reçu par rapport à la fermeture de cette classe lui laisse le choix de fermer la classe de l'école de son choix ce qui n'est pas une tâche simple.

Pour répondre à une question de M. PIERRET, M. DEGLAIRE indique qu'il est à une moyenne de 26 enfants par classe à Le Chesne. Mme COSSON quant à elle regrette que 35 enfants de deux ans devront désormais être refusés, trois seulement pourront être acceptés et que le choix des critères pour les accueillir s'avèrera très difficile.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à OH00.

Fait à Vouziers, le vendredi 03 mars 2006

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Gérard DEGLAIRE